



Mairie de Longchamp

Le 13/07/2017

**Relevé de conclusions du Conseil Municipal Jeunes
Séance du mercredi 7 juin 2017**

Présents :

- Milena COENEN
- Léo BREGEGERE
- Inès CHAFA
- Alexis ACAR
- Timéo HENRY
- Yann GILBERT
- Farah SHOUARY

Absents excusés :

- *(Célia DEGREMONT)*
- *(Alicia BERNARD)*
- Coralie De OLIVEIRA
- Inès BENIKHLEF
- Morgane PONTHEUX
- *(Evan YEDE)*
- Alexis COLOMBIER
- Morgane PONTHEUX

Monsieur le Maire, Jacques PROST

- Jean RAYMOND, Patrice LADARRE.

Secrétaire de séance : Jean RAYMOND

Léo ouvre la séance et demande à chacun de bien vouloir couper son téléphone portable.

Dernière séance de l'année scolaire.

Alicia et Célia ont fait savoir qu'elles ne venaient plus. On n'a pas revu Evan non plus.

Le point est fait pour savoir qui revient en septembre, ou pas. Yann aura peut-être du rugby.

Farah ne sait pas encore, sport possible également le mercredi fin d'après midi.

Idem pour Alexis. Ok pour les autres.

Le point est fait sur le déroulement des élections législatives à venir des 11 et 18 juin. Le nombre de députés est de 577 au total. Pour avoir une majorité présidentielle, il faudra donc obtenir la moitié plus un élu, soit 289 députés. Chaque député a un suppléant ou remplaçant. Pour passer le 1^{er} tour et se maintenir au 2^{ème} tour, les candidats devront faire au moins 12.5 % des électeurs inscrits. Donc, s'il y a 50% d'abstentions, il faudra faire 25% des votants

exprimés, ce qui est difficile. Toutefois, les 2 premiers sont toujours qualifiés pour le 2^{ème} tour sans condition.

Petit goûter ensemble pour terminer l'année :



Fin de conseil festif



Photo Philippe PINGET pour le journal « Le Bien Public »

Article du Bien Public (Philippe PINGET) : « Les membres du conseil municipal des jeunes se sont réunis, mercredi, pour la dernière fois en mairie. Toujours sous la présidence de leur premier magistrat, Léo Brégégère. Le jeune homme quittera ses fonctions dès la rentrée, lors de la prochaine élection. L'animateur principal des réunions, Jean Raymond, adjoint au véritable maire de la commune, Jacques Prost, a profité de cette occasion pour tirer un premier bilan après deux années de mandature. « L'objectif de départ était de pouvoir donner la parole aux jeunes volontaires de 10 à 15 ans. Ils pouvaient alors aller jusqu'au bout de leurs idées et se rendre compte des difficultés à faire adopter un projet par un groupe. »

De sept à quinze élus en deux ans

Partis à sept en 2015, ils sont aujourd'hui quinze. Bien que l'assiduité soit à améliorer, l'intérêt reste grandissant. Outre les projets et actions menées, les jeunes élus ont été sensibilisés à la citoyenneté et à la vie des institutions, les élections récentes étant un bon exercice sur le rôle de chacun. Le jeune maire sortant, Léo Brégégère, âgé de 14 ans, est pourtant plus nuancé : « Cette fonction m'a permis de m'affirmer et m'a donné de l'aisance dans la prise de parole. Au début, c'était bien de s'occuper de la commune avec les copains : le panneau de Noël enlevé, la réfection du terrain de foot, ou encore la participation aux cérémonies commémoratives. Tout cela nous a donné une certaine importance dans le village. Mais, des choses n'ont cependant pas été réalisées. Je pense au terrain de cross, qui n'est pas fini et qui demande un entretien important. On avait aussi parlé de bancs, le long de la rivière l'Arnison ou de la sécurisation de ses berges ». Léo Brégégère regrette aussi « le manque de réunions pour que les dossiers avancent ». Mais pas d'avoir endossé cette fonction...

Pour connaître son successeur, le rendez-vous est pris, **mercredi 6 septembre, à 18 h. En attendant, les jeunes intéressés de Longchamp peuvent s'inscrire dès à présent en mairie.** »



L'appel du 18 juin gaullien 2017 lu par le conseil municipal jeunes de Longchamp

**La prochaine réunion de rentrée aura donc lieu le :
Mercredi 6 septembre 2017 de 18:00 à 19:00 en mairie de Longchamp pour
élire un ou une maire du CM jeunes.**



et



Information importante :

Nous pourrons **aller visiter le Sénat** à Paris avec les CM jeunes de LONGVIC cet automne.
Ce sera pour le samedi 7 Octobre. Départ de Longvic en autocar. Transport pris en charge par la commune.

Nombre de places maxi pour Longchamp : 25 jeunes, élus et parents.

Se munir d'une pièce d'identité valide pour les plus de 15 ans.

Horaire indicatif : Départ vers 7h du matin de Longvic.

Déjeuner à la charge de chacun aux abords de Paris

RV devant le Sénat vers 13 :15.

Visite en 2 groupes distincts.

Départ du Sénat vers 15h45/16h, direction le Champ-de-Mars, pour un arrêt (temps libre) à la Tour Eiffel d'1H maximum.

17:00 Retour avec arrivée vers 23 h à Longvic.

Inscriptions des **élus** à signaler à Jean RAYMOND :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Dépt de naissance	Pays de naissance	Adresse actuelle

Inscription des jeunes du CM et parent souhaitant l'accompagner :

A déposer en mairie avant le 16 septembre 2017

Visite du Sénat du samedi 7 octobre 2017

Je soussigné,

autorise mon - ma fils – fille : (Nom, prénom, date lieu, dépt et pays de naissance)

.....

Adresse :

.....

à se rendre le samedi 7 octobre 2017 au Sénat à Paris (véhicule particulier jusqu'à Longvic, et autocar ensuite)

signale que mon - ma fils – fille :

Ne pourra pas participer à cette visite.

Je souhaite qu'il-elle soit accompagné(e) par la personne adulte suivante :

(Nom, prénom, date lieu, dépt et pays de naissance)

.....

Adresse :

.....

(Prévoir une pièce d'identité valide à présenter à l'entrée pour les plus de 15 ans)

Date et signature :

A déposer en mairie avant le 16 septembre 2017.

Renseignements : Jean RAYMOND, adjoint : 06 35 31 18 82

jean.raymond02@wanadoo.fr

Consignes du Sénat :

Le Bureau du Sénat a conditionné le déroulement des visites collectives dans l'enceinte du Palais du Luxembourg au respect des procédures qu'il a déterminées. **Toute autorisation donnée oblige les organisateurs à respecter les prescriptions suivantes.**

1. L'accès au Palais du Luxembourg et le déroulement de la visite sont conditionnés par la transmission à la Direction de l'accueil et de la sécurité (DAS) de la **liste nominative des visiteurs**, établie par ordre alphabétique, **une semaine au plus tard avant la date de la visite.**

2. L'accès des participants, dont le **nombre est strictement limité à 40 personnes par visite** dans l'enceinte du Palais est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité (*sauf pour les mineurs*), au passage par des portiques de détection et au port d'une contremarque fournie par l'accueil.

Prévoir une marge horaire suffisante (*environ 15 minutes avant le début de la visite*).

Une **tenue vestimentaire correcte et sobre**, adaptée à la dignité des lieux est **exigée** (*tête découverte dans l'hémicycle en séance, short interdit*). À défaut, l'accès sera refusé.

Au moins un **responsable** du groupe doit être **présent aux postes de contrôle** au 15^{ter} rue de Vaugirard pour participer à l'accueil et au filtrage des participants et pour servir d'interlocuteur en cas de litige.

3. Afin de faciliter leur accueil, les organisateurs se chargent d'informer la DAS, de la venue de **personnes en situation de handicap**, notamment de personnes à **mobilité réduite**. Il leur est précisé que le circuit normal de visite du Palais **dure environ 2 heures**, en **station debout**, et implique d'emprunter une cour pavée et deux grands escaliers.

Les groupes d'élèves sont admis à partir du niveau **CM2**.

4. **Aucun stationnement** n'est **autorisé** dans l'enceinte du Palais du Luxembourg.

Les **cars de tourisme** peuvent déposer les visiteurs devant le Palais du Luxembourg, mais doivent ensuite stationner rue **Auguste Comte**. Il est recommandé aux visiteurs de laisser leurs **sacs et bagages** dans les cars.

Pour toute modalité particulière d'application des dispositions énoncées ci-dessus, les organisateurs devront prendre contact en temps utile avec la DAS.